



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
06.10.2015

L'an deux mille quinze et le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/68

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mr FABRE procuration à Mr GUIRAUD
Mme PESA procuration à Mr SOULA
Mme ANGLES procuration à Mr GRIALOU
Mmes GONZALES procuration à Mme THUEL
Mme CHAILLET procuration à Mr DE GUALY

Secrétaire : Mme BALOUP

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Soula

**TRAVAUX DE
DISSIMULATION DE
RESEAU EN REGIME
URBAIN - Dissimulation
BT sur P438 route
Vieille de Montplaisir**

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain. Chaque année le S.D.E.T. réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux.

Il a été fait appel au service technique du S.D.E.T. pour étudier l'affaire référencée "15DISU257-5TQ4R Dissimulation BT sur P438 route Vieille de Montplaisir.

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 30 362 € H.T., maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 9 108 € H.T., soit 30 % du montant H.T. des travaux.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal doit donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la proposition qui lui est faite,

AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 20 octobre 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

